

Aperçu des retenues personnelles de sécurité sociale

1) Traitement – Disponibilité

	Membres du personnel contractuel	Membres du personnel statutaire	
	ONSS	AMI	FPS
Traitement	13,07%	3,55%	7,50%
Disponibilité	Non	3,55%	7,50%

2) Allocations

Allocations	Contractuel ONSS	Statutaire	
		AMI	FPS
Allocation contactable et rappelable	13,07%	3,55%	non
Allocation contactable	13,07%	3,55%	non
Allocation de développement des compétences	13,07%	3,55%	7,50%
Allocation de fonction - Police de proximité	13,07%	3,55%	non
Allocation de fonction – Analyste criminelle	13,07%	3,55%	non
Allocation de fonction - Analyste stratégique	13,07%	3,55%	non
Allocation de fonction - Protection de la famille royale	Pas applicable	3,55%	non
Allocation personnel roulant	Pas applicable	3,55%	non
Allocation transitoire personnel roulant	Pas applicable	3,55%	non
Allocation transitoire - Allocation polygraphiste	13,07%	3,55%	non
Allocation de fonction - Allocation surveillance, protection et intervention (CGSU)	Pas applicable	3,55%	non
Allocation de fonction - Prime de dirigeant	13,07%	3,55%	non
Allocation de fonction - Détachement de l'appui aérien	13,07%	3,55%	non
Allocation de fonction complémentaire pour moniteur et pilote d'essai	Pas applicable	3,55%	non
Allocation de fonction - Police de la navigation	13,07%	3,55%	non
Allocation de formateur	13,07%	3,55%	non
Allocation politique d'immigration	13,07%	3,55%	non
Allocation de mentor	13,07%	3,55%	non
Allocation Région Bruxelles-Capitale	13,07%	3,55%	non
Allocation d'engagement	Pas applicable	3,55%	non
Allocation de bilinguisme	13,07%	3,55%	non
Allocation pour prestations aériennes occasionnelles	13,07%	3,55%	non

Allocation mission d'enseignement	13,07%	3,55%	non
Allocation de sélection	Pas applicable	3,55%	non
Allocation pour l'exercice d'un mandat	13,07%	3,55%	7,50%
Allocation pour l'exercice d'une fonction supérieure	13,07%	3,55%	non
Allocation SAT Intérieur	13,07%	3,55%	non
Allocation SAT Justice	13,07%	3,55%	non
Allocation collaborateur CG ou DG	13,07%	3,55%	non
Allocation complémentaire	Pas applicable	3,55%	non
Allocation compensatoire	Pas applicable	3,55%	non
Allocation foyer/résidence	13,07%	non	non
Allocation AIG	13,07%	3,55%	non
Allocation d'incapacité de travail temporaire	Pas applicable	3,55%	non
Complément de traitement pour la semaine volontaire de 4 jours	13,07%	3,55%	7,50%
Complément de traitement pour retraite anticipée à mi-temps	Pas applicable	non	non
Allocation de remplacement du Chef de Corps	13,07%	3,55%	non
Allocation pour prestations de service effectuées le samedi, le dimanche et jour férié	13,07%	3,55%	non
Allocation horaire pour prestations de service supplémentaires	13,07%	3,55%	non
Allocation pour service ininterrompu de plus de vingt-quatre heures	13,07%	3,55%	non
Prime de productivité	Pas applicable	non	non
Allocation de logement (ex-Gd)	Pas applicable	non	non

3) Le pécule de vacances et l'allocation de fin d'année

A) Le pécule de vacances

	Membres du personnel contractuel	Membres du personnel statutaire
	Retenue fonds d'égalisation	
Le pécule de vacances	13,07%	13,07%

B) L'allocation de fin d'année

Membres du personnel statutaire	
Base de calcul	Retenue
Sur la partie fixe et variable de l'allocation de fin d'année	Retenue dont le montant annuel est publié dans le Moniteur Belge
Sur le supplément de 7%	3,55%
Sur la prime d'intégration niveau D	3,55%
Sur l'allocation de fin d'année calculée sur la prime de développement des compétences	non

Membres du personnel contractuel	
Base de calcul	Retenue
Sur la partie fixe et variable de l'allocation de fin d'année	13,07%
Sur le supplément de 7%	13,07%
Sur la prime d'intégration niveau D	13,07%
Sur l'allocation de fin d'année calculée sur la prime de développement des compétences	13,07%

4) L'allocation de mandat de comptable spécial et de secrétaire

A) Zone de police monocommune

ZONE DE POLICE MONOCOMMUNALE : le <u>comptable spécial</u> est		
Receveur communal nommé		3,55%
Receveur communal dans une commune qui ne fait pas partie d'une zone de police monocommune		13,07%
Receveur communal contractuel		13,07%
Membre du personnel CALog contractuel		13,07%
Receveur CPAS		13,07%
Membre du personnel CALog statutaire	Les tâches en tant que comptable spécial s'inscrivent dans le prolongement des tâches comme membre du personnel CALog	3,55%
	Les tâches en tant que comptable spécial ne s'inscrivent pas dans le prolongement des tâches comme membre du personnel CALog	13,07%
Receveur régional (pas droit à l'allocation de mandat)		Pas applicable
Passé à sa demande vers le cadre administratif et logistique et a directement été nommé comme membre du personnel de la zone		3,55%

ZONE DE POLICE MONOCOMMUNALE : le <u>secrétaire</u> est	
Secrétaire communal nommé	3,55%
Secrétaire communal contractuel	13,07%

B) Zone de police pluricommunales

ZONE DE POLICE PLURICOMMUNALES : le <u>comptable spécial</u> est		
Receveur communal		13,07%
Receveur CPAS		13,07%
Membre du personnel CALog contractuel		13,07%
Membre du personnel CALog statutaire	Les tâches en tant que comptable spécial s'inscrivent dans le prolongement des tâches comme membre du personnel CALog	3,55%
	Les tâches en tant que comptable spécial ne s'inscrivent pas dans le prolongement des tâches comme membre du personnel CALog	13,07%
Receveur régional (pas droit à l'allocation de mandat)		Pas applicable
Passé à sa demande vers le cadre administratif et logistique et a directement été nommé comme membre du personnel de la zone		3,55%

ZONE DE POLICE PLURICOMMUNALES : le secrétaire est		
Membre du personnel statutaire d'une commune faisant partie de la zone		13,07%
Membre du personnel contractuel d'une commune faisant partie de la zone		13,07%
Membre du personnel CALog contractuel		13,07%
Membre du personnel CALog statutaire	Les tâches en tant que secrétaire s'inscrivent dans le prolongement des tâches comme membre du personnel CALog	3,55%
	Les tâches en tant que secrétaire ne s'inscrivent pas dans le prolongement des tâches comme membre du personnel CALog	13,07%

5) Indemnités

Les indemnités sont exemptes de cotisation sociale de sécurité sociale, et ce, aussi bien pour les membres du personnel statutaire que contractuel.